

« **Compétences Interculturelles** » est une collection destinée à présenter les travaux théoriques, empiriques et pratiques des chercheurs scientifiques et des acteurs sociaux qui ont pour but d'identifier, de modéliser et de valoriser les ressources et les compétences interculturelles des populations et des institutions confrontées à la multiplicité des référents socioculturels et aux contacts entre différentes cultures. Les compétences interculturelles se révèlent capitales, notamment dans le double effort d'intégration des personnes issues de migrations, qui doivent à tout le moins se positionner à la fois par rapport à la société d'accueil et par rapport aux milieux d'origine, eux-mêmes en constante transformation. Les travailleurs sociaux au sens large, les enseignants, d'autres intervenants, mais également les décideurs chargés des politiques d'accueil et d'intégration des migrants et des minorités culturelles sont concernés par ce type de compétences professionnelles pour mener, à destination de ces publics, des actions de développement social et pédagogique efficaces. Même si l'objectif de la présente collection est prioritairement de faire connaître les travaux de l'**Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM)** et de ses nombreux partenaires internationaux, cet espace d'expression est ouvert aux équipes pluridisciplinaires qui souhaitent contribuer à l'approfondissement des savoirs et des savoir-faire en matière de développement interculturel. **Les publications en préparation couvrent divers domaines parmi lesquels :**

- *La créativité comme moyen d'éducation à la diversité et à la paix ;*
- *L'emploi et les jeunes femmes issues de l'immigration en Europe ;*
- *L'immigration et l'intégration sociale dans des zones semi-urbaines en Belgique et au Canada ;*
- *L'endomixité dans les pratiques matrimoniales des communautés immigrées musulmanes ;*
- *L'insertion professionnelle des travailleurs immigrés africains subsahariens.*

La collection bénéficie des apports d'un **Comité scientifique international** qui a pour rôle d'évaluer les ouvrages et les chapitres d'ouvrage proposés pour publication, ainsi que d'initier des thèmes nouveaux. Le Comité participe à l'orientation de la politique d'édition, de diffusion et de promotion de la collection. Les membres du Comité sont :

Barras Christine, Université de Mons-Hainaut
 Bilge Sirma, Universités de Montréal et d'Ottawa
 Bolzman Claudio, Université de Genève
 Bultot Alain, Conseil de l'Education et de la Formation, Bruxelles
 Cohen-Emerique Margalit, Paris
 Coslin Pierre, Université de Paris V
 de Tapia Stéphane, Centre National de Recherche Scientifique et Université M. Bloch, Strasbourg
 Dehalu Pierre, Haute Ecole Namuroise Catholique
 Etienne Caroline, Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur
 Franchi Viji, Université de Lyon II
 Fortin Clément, Centre Local de Services Communautaires Les Eskers, Amos
 Gatugu Joseph, Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations, Liège
 Germain Annick, Institut National de Recherche Scientifique, Montréal
 Gjeshaj Kolë, Université Libre de Bruxelles
 Helly Denise, Institut National de Recherche Scientifique, Montréal
 Jacques Paul, Institut Wallon de Santé Mentale, Namur
 Kesteloot Christian, Université Catholique flamande de Louvain
 Lahlou Mohamed, Université de Lyon II
 Liégeois Jean-Pierre, Université Paris V
 Louis Vincent, Université de Liège
 Manço Ural, Facultés Universitaires Saint-Louis de Bruxelles
 Ogay Tania, Université de Genève
 Raya Lozano Enrique, Université de Grenade
 Rigoni Isabelle, Université de Warwick
 Santelli Emmanuelle, Centre National de Recherche Scientifique, Lyon
 Tisserant Pascal, Université de Metz
 Villan Michel, Direction Générale de l'Action Sociale et de la Santé, Namur
 Vulbeau Alain, Université de Paris X
 Zemni Sami, Université de Gand

Assistance technique : Sophie Tyou, Médiations, Floreffe

Collection « **Compétences Interculturelles** »

fondée et dirigée par Altay A. Manço

Reconnaissance de l'islam dans les communes d'Europe

Dans la même collection

- L. MULLER et S. de TAPIA (éds), *Un dynamisme venu d'ailleurs : la création d'entreprises par les immigrés*, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2005, 311 p.
- Ch. PARTHOENS et A. MANÇO, *De Zola à Atatürk : un « village musulman » en Wallonie. Cheratte-Visé*, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2005, 174 p.
- J. GATUGU, S. AMORANITIS et A. MANÇO (éds), *La vie associative des migrants : quelles (re)connaissances ? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2004, 280 p.
- U. MANÇO (dir.), *Reconnaissance et discrimination : présence de l'islam en Europe occidentale et en Amérique du Nord*, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2004, 371 p. Traduction italienne en cours.
- A. MANÇO (éd.), *Turquie : vers de nouveaux horizons migratoires ?*, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2004, 308 p.
- M. VATZ LAAROUSSI et A. MANÇO (éds), *Jeunesses, citoyennetés, violences. Réfugiés albanais en Belgique et au Québec*, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2003, 312 p.
- D. CRUTZEN et A. MANÇO (éds), *Compétences linguistiques et sociocognitives des enfants de migrants. Turcs et Marocains en Belgique*, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2003, 126 p.
- A. MANÇO, *Compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration. Perspectives théoriques et pratiques*, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2002, 182 p.

Altay Manço et Spyros Amoranitis (coord.)

Reconnaissance de l'islam dans les communes d'Europe

Actions contre les discriminations religieuses

*Dans le cadre de la recherche-action « Cultes et cohésion sociale »
de l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM) soutenue
par le Programme de lutte contre les discriminations et pour les droits sociaux
de la Commission européenne – Direction Générale « Emploi et Affaires sociales ».*

L'HARMATTAN

Des mêmes auteurs

- M. POINSOT, Y. AHI-GRÜNDLER, P. COSLIN et **A. MANÇO** (éds) *Les violences exercées sur les jeunes filles dans les familles d'origine étrangère et de culture musulmane : le développement des capacités de négociation interculturelle et de la prévention (Allemagne, Belgique et France)*, Paris, Agence pour le Développement des Relations Interculturelles (A.D.R.I.), 2002, 110 p. Traduit en allemand.
- A. MANÇO** et **S. AMORANITIS** (éds) *Diversité, jeunesse et développement social. L'insertion des jeunes d'origine étrangère à l'aube du XXI^e s.*, Bruxelles, Communauté Wallonie-Bruxelles, 2002, 79 p.
- J. GATUGU, **A. MANÇO** et **S. AMORANITIS**, *Valorisation et transfert des compétences : l'intégration des migrants au service du co-développement. La population africaine de Wallonie*, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2001, 165 p.
- A. MANÇO**, *Sociographie de la population turque et d'origine turque : 40 ans de présence en Belgique (1960-2000). Dynamiques, problèmes, perspectives*, Bruxelles, Centre des Relations Européennes, Ed. Européennes, 2000, 230 p. Traduit en turc et en néerlandais.
- S. FELD et **A. MANÇO**, *L'intégration des jeunes d'origine étrangère dans une société en mutation. L'insertion scolaire, socioculturelle et professionnelle en Belgique francophone*, Paris, Montréal, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2000, 218 p.
- A. MANÇO** et **S. AMORANITIS** (éds), *Délégation par abandon*, Mons, Ed. Les Politiques Sociales, 1999, 128 p. Traduit en espagnol.
- A. MANÇO**, *Intégration et identités. Stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration*, Bruxelles, Paris, De Boeck-Université, coll. « L'Homme/L'Etranger », 1999, 245 p.
- A. MANÇO**, *Valeurs et projets des jeunes issus de l'immigration. L'exemple des Turcs en Belgique*, Paris, Montréal, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1998, 158 p.
- A. MANÇO** et U. MANÇO (sous la direction de), *Turcs de Belgique. Identités et trajectoires d'une minorité*, Bruxelles, Info-Türk et C.E.S.R.I.M., 1992, 288 p.
- A. MANÇO** (en collaboration avec A.-M. THIRION, M.-H. DACOS-BURGUES et B. DELANGE), *Pauvreté et scolarisation. L'exclusion socioscolaire au niveau de l'enseignement fondamental en Belgique francophone*, Bruxelles, Ed. de la Fondation Roi Baudouin, 1992, 165 p.

www.librairieharmattan.com
e-mail : harmattan1@wanadoo.fr

© L'Harmattan, 2005
ISBN : 2-7475-8715-0
EAN : 9782747587150

Sommaire

Introduction et cadre méthodologique	9
« Cultes et cohésion sociale ». Construction de la participation sociale dans la différence religieuse : les communautés musulmanes locales en Europe. <i>A. Manço et S. Amoranitis</i>	11
Bonnes villes, bonnes pratiques : systématisation d'un cadre théorique et méthodologique pour les actions locales de lutte contre la discrimination religieuse. <i>A. Manço</i>	15
Actions locales	33
De la cave au parc paysager ... Enjeux autour de la relocalisation d'une mosquée à Roubaix. <i>O. Marongiu</i>	35
Respect, traitement égalitaire et puissance communautaire : travail avec les musulmans de Grenade. <i>Enrique E. Raya Lozano</i>	51
Discriminations religieuses et politiques publiques : les « carrés musulmans » à Gand. <i>M. Kanmaz et S. Zemni</i>	71
Accueil et institutionnalisation de l'islam au niveau municipal : le cas de la communauté turque de Schaerbeek. <i>U. Manço</i>	83
Cheratte-Visé : un village musulman en Wallonie. <i>Ch. Parthoens, D. Sensi et A. Manço</i>	103
Musulmans et participation sociale à Rome. <i>G. Candia</i>	131
Evaluation générale et analyses transversales	149
Evaluation du projet « Cultes et cohésion sociale » : leçons à tirer pour la lutte contre les discriminations. <i>D. Sensi</i>	151
Ostracisme, tolérance ou reconnaissance : les musulmans en Europe. <i>D. Helly et J. Cesari</i>	163
« Cultes et cohésion sociale » : recommandations politiques et « bonnes pratiques ». <i>A. Manço, S. Amoranitis, D. Sensi, U. Manço et G. Logez</i>	183
Présentation des auteurs	193
« Cultes et cohésion sociale » : le CD-ROM documentaire du projet	195
Vient de paraître : U. Manço (dir.), <i>Reconnaissance et discrimination : présence de l'islam en Europe occidentale et en Amérique du Nord</i>, Ed. de L'Harmattan	197
Présentation de l'IRFAM	199

Introduction et cadre méthodologique

« Cultes et cohésion sociale ». Construction de la participation sociale dans la différence religieuse : les communautés musulmanes locales en Europe

Altay Manço et Spyros Amoranitis

L'action « *Cultes et cohésion sociale* » dont les résultats sont présentés dans ce volume est soutenue par la Commission européenne – Direction Générale de l'Emploi et des Affaires sociales – dans le cadre du *Programme européen de lutte contre la discrimination et pour les droits sociaux fondamentaux et la société civile (Art. 13 du traité de l'Union)*. Il s'agit d'une action d'identification, de validation et d'échanges transnationaux de « bonnes pratiques » et d'informations dans le domaine de la lutte contre les discriminations coordonnée par l'*Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM)*. La réalisation de l'action est menée sur le plan transnational avec six ensembles de partenaires ressortissants de divers pays :

- En Espagne : l'Association des Médiateurs Interculturels d'Espagne (ASMINE) et l'Université de Grenade en collaboration avec la municipalité de Grenade.
- En France : l'association « D'un Monde à l'Autre » (DUMALA) de Tourcoing et la ville de Roubaix, des associations locales, ainsi que le Groupe de Sociologie des Religions et de la Laïcité (GSRL) de Paris et le Groupe d'Analyse des Politiques Publiques (GAPP) de Cachan, ces deux groupes étant intégrés au Centre National de Recherche Scientifique (CNRS).
- En Italie : l'Association de Recherches et d'Interventions Sociales (PARSEC) en collaboration avec la ville de Rome et des groupements locaux.
- En Belgique : les Facultés Universitaires Saint-Louis de Bruxelles, l'Université de Gand, L'Exécutif des Musulmans de Belgique (EMB) et la ville de Visé, ainsi que diverses associations locales.
- En Grande-Bretagne : l'Université d'Oxford.
- Enfin, en dehors de l'Europe, l'Institut National de Recherche Scientifique (INRS) de Montréal, Québec, et le Centre d'Etudes du Moyen-Orient de l'Université Harvard à Cambridge, Massachussets.

L'objectif global de l'action est de mettre en évidence les « bonnes pratiques » de gouvernance locale dans la gestion de la diversité religieuse, et ainsi de mieux lutter contre les discriminations religieuses et culturelles que rencontrent les communautés musulmanes en Europe :

- L'identification et le développement des compétences des acteurs associatifs, des communautés religieuses et des institutions communales en matière de médiation communautaire, de négociation interculturelle, de coordination sociale, d'information, d'éducation et de sensibilisation à la diversité religieuse et philosophique ; l'identification et le soutien d'agents de changement et de diffusion.
- Le soutien concret des musulmans d'Europe dans l'inscription positive de leurs pratiques religieuses et éducatives dans l'espace de leurs municipalités.
- La modélisation de ces pratiques grâce à des comparaisons de cas nationaux à des fins de transferts vers d'autres contextes.

- La publication et la diffusion des résultats des expériences de lutte contre les discriminations religieuses.

L'action « Cultes et cohésion sociale » opte ainsi pour une stratégie d'investissement et d'accompagnement rapproché des acteurs locaux dans des espaces municipaux pour davantage de compréhension et de coopération. Les expériences développées dans les villes européennes ont pour vocation de produire un savoir-faire nouveau et transnational, exigé par les effets de la mondialisation sur nos comportements.

L'action et l'observation locales permettent d'atteindre un niveau approfondi de connaissance et de compréhension des réalités touchant à la discrimination des musulmans et du culte islamique dans des localités européennes. Elles permettent aussi d'atteindre un savoir pratique sur les modalités les plus efficaces d'une intervention visant à dépasser ces situations de blocage. Conçue comme une recherche-action, l'intervention concrète des équipes partenaires auprès des municipalités et de leurs administrés contribue à identifier et à valider les pratiques pertinentes de médiation interculturelle, d'information, de sensibilisation, de concertation et de collaboration intercommunautaires en matière de lutte contre les discriminations religieuses et autres dont souffrent les musulmans d'Europe :

- Ainsi, l'équipe espagnole, par exemple, a opté pour une démarche de médiation socioculturelle afin de tisser les liens entre les communautés musulmanes elles-mêmes, ainsi qu'entre celles-ci et les dirigeants et riverains non musulmans, pour dépasser les incompréhensions et suspicions à l'égard des musulmans de Grenade. Il s'agissait aussi d'accompagner la mise en activité d'une nouvelle mosquée.
- En Italie, c'est d'une activation d'échanges qu'il fut question afin de rapprocher d'une part les habitants musulmans et les autres et, d'autre part, les représentants des communautés musulmanes et les services socio-éducatifs et sanitaires de la ville de Rome. Il s'agissait donc de créer une intercompréhension, gage de lutte contre les discriminations et stéréotypes.
- A Roubaix, en France, un accompagnement systématique fut réalisé et un rôle de « conseil professionnel » rempli tant vis-à-vis de la municipalité qu'auprès de la communauté musulmane afin de faire aboutir l'établissement d'un complexe culturel au service de la population musulmane de l'endroit tout en respectant tant les lois de la République que les besoins et attentes spécifiques des citoyens musulmans.
- En Belgique, trois sites sont investis. A Gand, un travail de prise en charge est en cours par une structure universitaire au service de la communauté musulmane. Il s'agit d'inciter les élus locaux à accepter un certain nombre d'aménagements dans le dossier des rites d'enterrement. A Visé (Liège), on a dispensé des conseils de manière informelle au groupe musulman dans ses rapports avec les pouvoirs locaux et supra-locaux, ainsi qu'avec d'autres groupements existant sur le territoire. La source de cette mobilisation est un travail de mémoire sur l'établissement de la communauté turque dans cette localité. A Bruxelles, pour finir, on a réalisé également une observation afin de susciter une conscientisation et une modélisation d'une pratique réussie. Elle porte sur l'érection du minaret d'une mosquée de quartier (Schaerbeek). Cet épisode présenté sous forme d'article servira à d'autres personnes confrontées à un tel besoin.
- En Grande-Bretagne, un travail de réglementation et de médiatisation fut possible à partir de résultats d'études statistiques menées par le Professeur Ceri Peach du département de Géographie sociale de l'Université d'Oxford. Observant le comportement de l'administration de l'urbanisme de diverses villes vis-à-vis des demandes d'installation de mosquées sur plusieurs dizaines d'années, l'équipe de C. Peach a pu faire remarquer de très grosses distorsions entre les traitements réservés aux membres de différentes religions. La sensibilisation et l'information sur une injustice constituent la première étape vers sa résorption. Lorsque l'on examine le

nombre de mosquées existantes dans ce pays, on note que ce chiffre passe de 7 seulement en 1961 à 614 en 2001. Si l'on observe actuellement une certaine saturation de ce nombre par rapport à la taille de la population musulmane, force est de constater que la création de mosquées en grand nombre a causé, dans les années précédentes, bien des soucis au système d'aménagement urbain. Le projet britannique aborde ce problème à travers le cas local de Birmingham : il s'agissait de vérifier dans les archives de l'urbanisme si les problèmes rencontrés par les musulmans qui souhaitaient créer des mosquées durant ces 40 dernières années étaient plus sérieux que ceux des membres des autres cultes. On constate, en effet, plus de refus administratifs pour la création de mosquées que pour les lieux de culte sikhs, hindous ou chrétiens. Toutefois, les refus dépendent également dans une large mesure de la nature des projets d'affectation : ainsi, les autorités urbanistiques de la ville de Birmingham se sont montrées, par le passé, très opposées à ce que des maisons d'habitation soient transformées en mosquées. En revanche, elles se sont montrées de plus en plus souples pour la conversion d'anciens bâtiments tels que des églises, des cinémas, des bibliothèques ou des piscines en lieux de prière, même monumentaux, pour autant que les styles locaux soient respectés. De par la spécificité des prières quotidiennes, les musulmans sont très demandeurs pour transformer des maisons en petits lieux de culte à proximité de leurs habitations : ce type de demande constitue même la majorité des applications parmi ces personnes. Bien que les règlements soient appliqués de manière identique pour tout un chacun, la nécessité pour les musulmans d'avoir des lieux de culte proches des habitations n'étant pas comprise par les autorités compétentes, les données analysées montrent que les membres de cette religion se trouvent être victimes de ce que l'on pourrait nommer une discrimination indirecte.

- Au Canada, à Montréal, enfin, un travail de fédération et de mobilisation de responsables d'associations musulmanes autour d'une plate-forme de revendications citoyennes est en cours et contribuera à ce que les volontés de ce groupe soient relayées au niveau des décideurs politiques. Il s'agit pour la Professeure Denise Helly de l'INRS qui mène ce travail de dépasser les clivages internes autour d'un dénominateur commun. Toutefois, les cas canadien et britannique ne seront malheureusement pas détaillés davantage dans le corps de cet ouvrage.

Notre objectif opératoire est ainsi de comparer ces pratiques et leurs contextes, notamment grâce à la contribution d'experts spécialistes de l'immigration en charge d'analyses transversales et de la production de recommandations politiques et concrètes. En effet, les méthodes diversifiées de lutte contre les discriminations produisent des résultats différents en fonction du contexte sociopolitique et selon le type d'objet précis abordé. Il s'agira donc pour nous de produire une expérience et une connaissance validées sur les moyens de lutte contre les discriminations en contextes variés.

Le présent livre fait suite et complète un premier ouvrage du réseau « Cultes et cohésion sociale » dirigé par le Professeur Ural Manço des Facultés Universitaires Saint-Louis de Bruxelles. Ce premier livre « *Reconnaissance et discrimination : présence de l'islam en Europe occidentale et en Amérique du Nord* », publié en 2004 dans la même collection, montre que malgré l'existence de législations respectueuses des droits humains, les musulmans ne jouissent nulle part d'une liberté de culte sans entraves, à l'égale de celle qui est reconnue aux fidèles d'autres confessions. Telle est l'observation de départ de ce document initial qui fait le point sur la présence musulmane en Occident : environ treize millions de musulmans en Europe occidentale et près de six millions en Amérique du Nord participent à la vie de nos sociétés démocratiques. La présence musulmane demeure majoritairement issue des migrations internationales, mais avec l'accélération des naturalisations, l'apparition d'autochtones convertis et l'avènement de générations nées en Occident, elle cesse d'être un fait importé. Ces personnes diversement

croystantes et pratiquantes réclament le droit de vivre leur religion dans la paix, la dignité et la légalité. Les identités musulmanes et les pratiques islamiques de demain en Europe et en Amérique seront sans doute déterminées par l'évolution de la question de la reconnaissance générale de ce culte. Celle-ci détermine à son tour le contour des observations locales dont il est question dans le présent volume.

Le réseau « Cultes et cohésion sociale » qui a existé de 2001 à 2004 est aussi une série de six rencontres transnationales et de trois colloques internationaux tenus à Rome, à Grenade et à Liège. Le dernier fut organisé le 21 septembre 2004 sur le thème des « *Gouvernances locales et diversité religieuse : cas du culte musulman en Europe et au Canada* ». Cette dernière rencontre a réuni l'ensemble du partenariat et pas moins de 120 participants parmi lesquels chercheurs, acteurs sociaux, décideurs politiques, responsables administratifs, responsables de communautés religieuses et étudiants de divers pays. Le présent ouvrage en rassemble les actes revus et augmentés.

Plusieurs autres productions écrites sous forme de livres, de brochures, d'articles de presse ou encore de textes en ligne portant sur la relation des actions locales complètent l'information à propos du projet.

Enfin, le projet « Cultes et cohésion sociale » propose également une innovation en matière de produits de dissémination : un CD-ROM documentaire qui retrace les étapes de réalisation de certaines actions dans le cadre de l'initiative. Ce document dont la réalisation est confiée au journaliste Mehmet Koksall a pour objectif de fournir un aperçu de trois années de recherches et actions menées par une équipe transnationale et pluridisciplinaire de chercheurs et d'intervenants sociaux. Le CD-ROM propose de vivre la confection des rencontres internationales, la réalisation d'ouvrages sur la problématique, des extraits d'un colloque international, des interviews filmées des témoins de terrain, mais aussi la possibilité d'entrer en contact avec des spécialistes ou de consulter leurs sites web. Les résultats des observations et des actions de luttas contre les discriminations religieuses sont ainsi présentés à travers des résumés et des schémas. Le propos est illustré de photos.

Bonnes villes, bonnes pratiques : systématisation d'un cadre théorique et méthodologique pour les actions locales de lutte contre la discrimination religieuse

Altay Manço¹

Composée de 13 millions d'individus au moins, la population musulmane d'Europe occidentale regroupe essentiellement des personnes issues de l'immigration ouvrière de la seconde moitié du XX^e siècle. Elle plonge ses racines dans les campagnes de la Turquie, des pays balkaniques et, bien sûr, d'anciennes colonies : les pays maghrébins, le sous-continent indo-pakistanaï, le Moyen-Orient, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est. Il existe en outre, en nombre peu élevé mais croissant, des convertis européens « de souche ». Du point de vue de sa distribution géographique, cette population connaît une grande concentration dans des régions industrielles, comme le nord de la France et le nord de l'Angleterre, la Ruhr, la Catalogne, la région de Rotterdam. Les capitales accueillent également un nombre important de musulmans à Berlin, à Londres, à Paris et à Rome ; il en est ainsi de la capitale européenne, Bruxelles, dont la population est composée de 17 % de musulmans (Manço U., 2000). Signalons que près de la moitié des musulmans d'Europe vivent en France. Cette population connaît une croissance démographique constante en raison de l'arrivée continue de nouveaux immigrants (au moyen du regroupement familial) et d'un taux de fécondité élevé par rapport aux autres populations. En conséquence, les musulmans européens constituent l'élément démographique le plus dynamique et le plus jeune de la mosaïque des populations du continent.

L'arrivée massive de la population musulmane entre la fin des années 1960 et le début des années 1970 a coïncidé avec la fin d'une période de croissance économique, qui assurait le plein emploi, et le début d'une époque instable où la précarité socioprofessionnelle n'a cessé de gagner du terrain (Manço U., 2001). Si aujourd'hui l'intégration socio-économique et politique de cette population, ainsi que l'acceptation de ses différents héritages culturels et religieux posent problème, un des déterminants de cette situation devrait être cherché dans les mutations sociétales que l'Europe a connues avec pour conséquence la perte de légitimité de la présence de travailleurs allochtones non qualifiés et de leurs descendants devenus *surnuméraires* dans une société post-industrielle. Une part non négligeable d'Européens qui, par naissance ou par ascendance, sont originaires d'un pays musulman, appartiennent aux catégories sociales les plus défavorisées de nos pays et sont en situation de marginalité socio-économique. Ceux-ci connaissent des taux élevés d'échecs ou d'abandons scolaires, ainsi qu'une faible qualification professionnelle. Ils

¹ Avec les contributions d'Ural Manço.

doivent bien souvent faire face à des pratiques de discrimination à l'embauche, devant se résoudre à des emplois précaires et pénibles. Leur important taux de chômage atteste des difficultés rencontrées par les personnes de culture musulmane sur les marchés du travail européens.

En tant que musulmans, ces immigrés et leurs enfants ne jouissent pas non plus de droits identiques à ceux accordés aux membres des autres cultes traditionnellement présents en Europe ou officiellement reconnus par les différents Etats membres de l'UE. Au niveau spécifiquement confessionnel, le processus de reconnaissance institutionnelle du culte islamique en Europe s'avère très inégal d'un pays à l'autre. En tout cas, il est globalement loin d'être achevé (Manço U., 2004). Depuis plusieurs années, l'islam semble être devenu le point de mire des débats sur l'immigration en Europe notamment en raison du fait que l'identité européenne, malgré ses variations nationales et une longue sécularisation, reste ancrée dans la tradition chrétienne. Pensons, par exemple, à l'organisation du calendrier scolaire, aux fêtes et vacances importantes, aux rites familiaux, à la toponymie, à l'organisation par les autorités confessionnelles chrétiennes de services scolaires, hospitaliers, d'assistance sociale, aux institutions monarchiques qui concernent de nombreux pays. Les déclarations fracassantes de tel ou tel ténor politique du « *Vieux continent* » nous rappellent d'ailleurs, de temps à autre, ce christianisme consubstantiel (Zolberg et Woon, 1998). Le nombre important de musulmans présents en Europe, la proximité géographique du centre de gravité géopolitique du monde musulman et l'histoire enchevêtrée et certainement passionnelle du monde musulman et de l'Europe chrétienne expliquent sans doute cette difficulté de se représenter un islam européen, surtout depuis la fin de l'Empire soviétique et la nouvelle dualisation du monde que l'on nous propose comme catégorie analytique : « *Occident vs Islam* » (Helly, 2002 ; Zemni, 2004). « *L'islam nourrit et entretient le fantasme d'une sorte de tumeur maligne menaçant de l'intérieur l'unité et l'intégrité européennes...* » (Zolberg et Woon, 1998, 39).

1. La discrimination du culte islamique : comment lutter ?

Présent en Occident contemporain depuis longtemps (plus d'un siècle dans le cas de la France), l'islam ne constitue pourtant une « question politique » que depuis les années 1980. L'identité culturelle des nouveaux arrivants musulmans n'a suscité, dans les années 1960-70, que peu d'intérêt, étant donné qu'ils étaient surtout considérés comme des immigrés temporaires, appelés à jouer un rôle accessoire de main-d'œuvre d'appoint de basse qualification. Vivant reclus dans un monde essentiellement masculin, certains de ces immigrés mettaient dans un premier temps la pratique du culte « *entre parenthèses* ». Pour les premiers intéressés également, le séjour européen devait être temporaire. La pratique religieuse, quand ils en avaient une, était privée, individuelle ou en petits groupes. Partout en Europe à l'époque, le culte islamique fut pratiqué en toute discrétion, presque à la sauvette.

L'islam commence à faire parler de lui dans la seconde moitié des années 1970 après l'arrêt de l'immigration organisée de travailleurs. Après 1974, beaucoup de familles musulmanes se reconstituèrent en l'espace de quelques années et l'établissement dans les pays d'accueil prit une tournure définitive en impulsant à la population musulmane une progression démographique rapide. Alors, ces ouvriers d'apparence indifférents au religieux se sont attelés à assumer leurs (nouvelles) responsabilités de chefs de famille. Ils ont développé une sorte de « *piété de père de famille* », et se sont préoccupés de leur bien-être spirituel, de la transmission de la culture et du culte islamiques à leurs enfants (Zolberg et Woon, 1998 ; Manço U., 2000 ; Manço A., 2001). C'est ainsi que les prescriptions et les pratiques de l'islam ont fait leur apparition dans les foyers, mais aussi sur l'espace public, faisant éclater des problèmes de cohabitation, qui semblaient difficiles à dépasser pour la majorité des autochtones. Dans les secteurs de la vie publique qui touchent au cœur même de l'identité culturelle, comme l'enseignement, la santé et les services sociaux, la négociation portant sur l'intégration de groupes étrangers voire paraissant étranges peut être pénible. Un grand nombre de controverses vont effectivement éclater dans tous les pays d'accueil à partir de la fin des années 1970 concernant en particulier la manière dont les parents peuvent transmettre leur patrimoine islamique à leurs enfants (Manço A., 1992, 1993, 2001). On a vu régulièrement se dérouler des luttes acharnées, pouvant conduire à des situations blessantes ou humiliantes pour les musulman(e)s, au sujet de questions telles que l'éducation physique et la natation, l'éducation sexuelle, les cours de biologie et l'enseignement religieux ; les voyages scolaires, la nourriture servie dans les cantines scolaires, le port du foulard, les mariages mixtes ou les mariages dits arrangés, etc. Dans la mesure où les immigrés musulmans n'ont pas toujours connu d'établissements scolaires favorables à leurs traditions religieuses ou culturelles, sans parler de tous ceux qui leur sont carrément hostiles, il n'est pas surprenant que certains d'entre eux souhaitent aujourd'hui des écoles, des centres de jeunes et des homes d'étudiants qui leur soient réservés.

Parmi les autres domaines dans lesquels les musulmans peuvent faire face à un « *stress religieux* », citons : les problèmes liés à l'abattage d'animaux, l'accès aux aliments *halal*, l'indifférence ou l'hostilité des employeurs et des pouvoirs publics face aux besoins de la pratique du culte sur le lieu du travail, les difficultés liées à l'inadéquation des jours de congé et des fêtes islamiques, etc. L'inadaptation des services à la collectivité comme les abattoirs ou les cimetières aux besoins des communautés musulmanes ajoute au sentiment de discrimination d'une population malmenée lors de moments émotifs, comme au moment d'un décès ou durant la fête du sacrifice (Aldeeb, 2002 ; Dassetto *et al.*, 2001). Les musulmans d'Europe ne bénéficient que de peu de facilités publiques pour exercer leur religion. Dans les pays où l'islam est reconnu par l'Etat, le financement de divers aspects de sa pratique ou de son enseignement souffre d'inégalités manifestes en comparaison au financement dont bénéficient d'autres confessions – tel est le cas, par exemple, de la Belgique (Husson, 2000). Il persiste ainsi une multitude d'attitudes arbitraires et de situations discriminantes qui s'opposent à la pleine expression de la liberté de

conscience et de culte des musulmans d'Europe alors que ces libertés possèdent des fondements constitutionnels et légaux dans tous les pays européens. Ces entraves ont probablement pour origine la piètre légitimité, les rôles négatifs et la visibilité minimale que les autorités et l'opinion publiques autochtones veulent parfois accorder aux manifestations culturelles et cultuelles de la population musulmane (Affes *et al.*, 1999 ; Dassetto *et al.*, 2001 ; David *et al.*, 2001 ; DUMALA, 2000). Les musulmans sont très nombreux à penser que la législation, les règlements et les pratiques administratives de leur pays d'adoption ne sont pas équitablement appliqués à leur propre communauté, et qu'il existe un important phénomène d'ignorance ou de manque de sensibilité concernant les problèmes des minorités musulmanes d'une manière plus générale. Ils ont tendance à suspecter l'existence d'une politique de discrimination à l'encontre de l'islam (Gatugu, Manço et Amoranitis, 2004).

La responsabilité des discriminations dont souffre la population musulmane dans l'exercice de sa liberté de culte et de conscience est sans doute partagée par d'un côté les opinions et les pouvoirs publics des pays européens, et de l'autre par ceux qui s'improvisent comme les représentants des musulmans. Certes, si les pouvoirs publics sont dans la plupart des cas incapables d'imaginer des solutions qui impliquent directement la population musulmane et ses associations représentatives, il n'en demeure pas moins que les musulmans d'Europe ne disposent pas encore d'une capacité d'organisation transcendant les différences nationales, ethniques, linguistiques, sociologiques, politiques, théologiques et philosophiques. Cette grande diversité engendre des tiraillements internes incessants. Par ailleurs, la qualité des procédures permettant la prise en compte des exigences du culte musulman est extrêmement variable en Europe. Dans l'ensemble, certains progrès sont constatés ces dernières années, par exemple au Royaume-Uni (Peach, 2004), où les autorités sont amenées à accorder des permis concernant les abattages religieux, les cimetières musulmans et les écoles islamiques. Le cas britannique présente des similitudes avec ce qui est observé dans ce domaine en Amérique du Nord et singulièrement au Canada (Isin et Siemiatycki, 2000 ; Germain, 2000 ; Cesari, 2004 ; Helly, 2004). La Belgique, quant à elle, est pionnière en matière de reconnaissance officielle de l'islam (depuis 1974), mais il y demeure de très nombreux problèmes pratiques et de procédure à résoudre (Manço et Kanmaz, 2004). La question est encore plus délicate dans un pays comme la France, qui traditionnellement ne reconnaît pas l'expression publique des cultes religieux (Boyer, 1998 ; Leveau *et al.*, 2001 ; Cesari, 2004). En dépit de différences notables dans les principes généraux qui régissent les relations entre l'Eglise et l'Etat, la constatation générale consiste à dire que les institutions de l'islam ne sont nulle part à égalité avec celles des religions majoritaires ou traditionnelles. Le principe de reconnaissance tel qu'il est pratiqué en Allemagne, en Belgique, en Espagne ou en Italie, par exemple, signifie que seules les religions satisfaisant à certains critères bureaucratiques ont accès aux infrastructures et aux crédits de l'Etat. Or, les instances islamiques telles qu'elles sont constituées dans ces pays sont souvent loin de pouvoir répondre aux critères en question. La diversité de l'« *umma* » musulmane et les spécificités de cette religion, qui ne connaît ni

Eglise ni clergé pour sa grande majorité sunnite, sont telles que les négociations sont condamnées à avancer très lentement.

Un des constats à la base du projet de recherche, dont le livre que vous avez entre les mains constitue un des rapports, est que les Européens musulmans sont constamment en situation de marginalisation, voire de stigmatisation culturelle ou identitaire. Leur mode de vie, supposé différent des habitudes européennes, est souvent incompris, déprécié, voire rejeté. Il semble que, pour de nombreux Européens, il soit difficile de concevoir les personnes d'origine maghrébine, turque ou pakistanaise, de considérer leurs rituels ou activités culturelles sans anxiété quels que soient d'ailleurs leur rapport particulier à l'islam et leur degré de piété et de pratique religieuse, et quelle que soit précisément la conception du monde et de la morale de ces musulmans (Manço U., 2004 ; Zemni, 2004). La situation évoquée se voit amplifiée au gré de la donne géopolitique internationale. Des événements comme la révolution iranienne, les guerres israélo-arabes et les *Intifadas* successives, les guerres du Golfe, celle de l'Afghanistan, les attaques terroristes du 11 septembre 2001 et du 11 mars 2004 produisent des effets tangibles sur l'accueil des populations musulmanes. L'actualité internationale (et la nature de son traitement dans les médias occidentaux), ainsi que la présence de mouvements ou d'acteurs islamistes radicaux dans celle-ci influencent négativement la perception des populations musulmanes et celle de la place qu'elles occupent dans leur pays d'établissement (EUMC, 2001 ; Helly, 2002). Cette situation produit des effets néfastes sur les possibilités de relations entre les individus musulmans et les autres Européens, de même que celles entre les autorités et les représentants de cette minorité. Une certaine « *islamophobie* » (Manço U., 2000, 2004) fait effectivement obstacle partout en Europe au dialogue entre les citoyens d'origines différentes, entre les autorités publiques (en particulier locales ou municipales) et les communautés musulmanes, ainsi qu'entre la société civile européenne et les organismes créés par les musulmans. Le non-traitement du problème que soulève le manque de dialogue recèle de graves dangers pour nos régimes démocratiques. Certains membres des communautés musulmanes, qui s'estiment être victimes de vexations et de frustrations, peuvent contribuer à la préparation d'actes insensés et violents contre les institutions et la population d'accueil. Sans une pédagogie de rapprochement intercommunautaire, le risque existe que la population musulmane marginalisée soit elle-même la cible de violences racistes, comme l'actualité des Pays-Bas nous en a fourni malheureusement l'exemple après l'assassinat en 2004 du cinéaste libertaire T. Van Gogh par un militant islamiste radical. La lutte contre l'exclusion et la discrimination de la population musulmane se présente plus que jamais comme un défi d'ouverture et d'adaptation de nos institutions à la mondialisation, aux flux de populations et de pensées les plus diverses qui pénètrent l'espace européen. L'avènement d'une population musulmane en voie « d'autochtonisation » nécessite en effet le lancement d'une large et nouvelle réflexion sur les relations des cultes et des pouvoirs publics, sur le rôle de l'Etat sécularisé en matière confessionnelle, sur la nature et le respect

des droits des minorités dans une société moderne, et sur l'articulation des échelons locaux et nationaux au sein de ce débat.

Deux axes d'actions sociales permettent de lutter contre la discrimination socioculturelle des communautés musulmanes en Europe en soutenant ces dernières dans leur effort d'intégration démocratiquement négociée de leur vie spirituelle dans l'espace public européen : un axe *global et extensif*, un autre *local et intensif*.

Le premier est déjà produit ou relayé par diverses institutions nationales officielles ou semi-officielles de lutte contre le racisme, par différentes associations de grande taille, des groupes de pression, ainsi que par des organisations internationales (Conseil de l'Europe, 1999 ; Manço U., 2000 ; Aldeeb, 2001). Afin de renforcer la lutte contre le racisme en général et l'islamophobie en particulier, certains proposent, par exemple, *l'introduction dans le cursus de l'enseignement secondaire de cours d'histoire des migrations internationales et de cours d'histoire comparée des civilisations et des religions*. Ces cours pourraient sensibiliser l'ensemble des élèves au brassage ethnique et culturel incessant des populations de l'Europe, ainsi qu'à la diversité et à l'historicité des faits religieux, qui permettent d'établir une distinction entre fait culturel et fait cultuel. De plus, en retraçant l'apport des peuples musulmans au progrès des sciences, en décrivant leur rôle dans la préparation de la Renaissance, ces enseignements pourraient attirer l'attention des jeunes et de leurs enseignants sur les échanges pacifiques et bénéfiques entre les civilisations. Un *programme de sensibilisation* pourrait également viser les professionnels des organes médiatiques et les cadres des administrations publiques, ainsi que les personnels politiques européens, nationaux, régionaux et municipaux.

Une autre proposition qui commence depuis peu à trouver un certain écho dans les milieux politiques est la création d'un *enseignement de théologie islamique adapté au contexte européen* afin de former les enseignants de religion islamique, les imams, les conseillers moraux islamiques et les cadres des associations religieuses qui ont à servir les musulmans européens. Il en va de même de *l'octroi d'un statut administratif aux religieux professionnels*, comme les imams, les conseillers moraux, les professeurs de religion (dans les pays où des cours de religion sont dispensés dans l'enseignement officiel), ainsi que la *production d'un matériel scolaire et/ou d'un support tout public adapté aux besoins de connaissance sur l'islam des enfants et adultes musulmans (ou non) dans une société démocratique, multiculturelle et pluriconfessionnelle*. Ces propositions sont accompagnées dans les agendas politiques par un objectif bien plus ancien mais toujours insatisfait partout en Europe : *l'octroi d'une personnalité juridique aux établissements représentatifs chargés de gérer et d'entretenir les biens affectés à l'exercice du culte islamique, leur financement par les pouvoirs publics et/ou leur exemption de taxes diverses de manière à les mettre à égalité avec les institutions des autres confessions reconnues et/ou présentes sur le territoire*.